

CONDITIONS GENERALES - "ACCUEILS de LOISIRS du MERCREDI" année scolaire 2018-2019

INSCRIPTIONS

Seuls les enfants déjà scolarisés pourront être accueillis. L'inscription implique l'acceptation des conditions ci-après.

- à nos bureaux à Colmar
- par courrier : retournez la fiche d'inscription (1 par enfant) complétée avec la totalité du règlement (chèque à l'ordre des «PEP Alsace»)
- par téléphone : au 03.69.99.10.10 (en cas de règlement par CB uniquement)

L'âge de l'enfant devra être compris dans la tranche d'âge de l'accueil. Aucune inscription ne pourra être prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement total.

ADHESIONS

L'adhésion PEP Alsace annuelle « enfant » de 2 C est obligatoire pour toute inscription. Si elle n'a pas encore été souscrite au moment de l'inscription, veuillez majorer votre acompte de 2 C.

L'adhésion PEP Alsace annuelle « adulte » de 10 C est optionnelle.

DROIT A L'IMAGE

L'inscription de votre enfant vaut autorisation de diffusion de son image sur les supports de communication des PEP Alsace. En cas de refus veuillez nous le signifier expressément par courrier.

REGLEMENT INTERIEUR

Si l'enfant est sujet à des troubles, présente un handicap, doit suivre un traitement médical ou un régime alimentaire particulier, tous les éléments (ordonnance, protocole, ...) devront nous être communiqués dès l'inscription afin de nous permettre de prendre toutes les mesures de prise en charge nécessaires.

TARIFS

Les prix indiqués comprennent le repas de midi et 1 goûter, transports, activités, encadrement pédagogique et sportif qualifié ainsi que le matériel, les visites et excursions, la couverture d'une assurance civile.

FINANCEMENT

Les PEP acceptent les Bons CAF ou les Chèques Vacances (à joindre à la fiche d'inscription).

Les PEP déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors de l'expédition; veuillez effectuer votre envoi par "lettre recommandée".

Nous pouvons étudier avec vous toute possibilité de règlement échelonné, dès l'inscription.

Dès la fin de l'accueil, nous pouvons vous délivrer une attestation qui vous permettra de solliciter la participation de votre CE, Municipalité, Service Social ou Ministère de Tutelle.

AGREMENTS

Nos accueils sont conformes aux normes en vigueur du point de vue pédagogique, sanitaire et de la sécurité.

Ils sont agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les CAF et l'Agence Nationale Chèques Vacances (ANCV) et reconnus par les Ministères de l'Education Nationale, du Tourisme et de la Santé.

SOINS MEDICAUX

Les frais liés aux soins médicaux éventuels seront facturés aux familles. A réception du paiement vous recevrez les feuilles de soins pour percevoir le remboursement Sécurité Sociale et mutuelle.

ENCADREMENT

Les projets pédagogiques adaptés aux envies et aux besoins des enfants sont mis en oeuvre par des équipes d'encadrement compétentes, diplômées et formées, conformément à la législation en vigueur. Le personnel technique prend en charge le service de restauration et d'entretien du centre.

ACTIVITES

Supports permettant d'atteindre nos objectifs éducatifs, les activités correspondent à l'évolution des loisirs et contribuent au développement personnel de l'enfant. Pratiquées à titre d'initiation, elles ne sont pas une fin en soi. Toute modification du programme d'activités liée à la motivation ou au bon vouloir du participant ainsi qu'aux conditions météorologiques ne saurait être imputée à l'Association.

ANNULLATION

Toute annulation doit nous être expressément signifiée par courrier. La date de réception du courrier sera prise en compte dans le calcul des frais d'annulations qui s'établissent comme suit :

- 1) Plus de 31 jours avant l'accueil : 20 C seront retenus pour frais de dossier.
- 2) Entre 30 et 8 jours avant l'accueil nous retiendrons 5% du montant de la facture.
- 3) 7 jours et moins : nous retiendrons 20% du montant de la facture.

En cas d'annulation pour raison médicale et uniquement sur présentation d'un certificat médical sous 48 heures au secrétariat des PEP Alsace seules les dispositions 1 et 2 s'appliqueront. Nous vous recommandons de souscrire à notre garantie annulation (voir ci-dessous).

Les PEP se réservent le droit de modifier ou d'annuler un accueil du fait notamment d'un nombre insuffisant de participants. A défaut de trouver une solution de remplacement, nous rembourserons les sommes versées, sans possibilité de dédommagement.

Interruption ou absence ponctuelle

En cas d'interruption de l'accueil pour convenance personnelle l'intégralité des sommes perçues reste dû. En cas d'interruption pour raison médicale et uniquement sur présentation d'un certificat médical sous 48 heures, le montant des journées non effectuées sera remboursé déduction faite de 20 C au titre des frais de dossier. En cas d'absence ponctuelle, pour raison personnelle, le montant de la journée reste dû. En cas d'absence ponctuelle pour raison de santé et uniquement sur présentation d'un certificat médical sous 48 heures, le montant de la journée sera remboursé déduction faite d'un forfait administratif de 5 C.

En cas de renvoi pour raison disciplinaire ou comportementale décidé par l'organisateur, le tarif intégral restant dû, aucun remboursement ne pourra être sollicité par la famille.

ASSURANCES

L'assurance (MAIF et Inter Mutuelles Assistance), comprise dans le prix de l'accueil, couvre l'ensemble des activités et les transports organisés par les PEP. Enfants et jeunes bénéficient de toutes les garanties à l'exception des risques de vandalisme et de vol : ne confiez pas d'objets de valeur à votre enfant (vêtements de marque, appareil photo, téléphone portable, montre, bijoux, jeux vidéo, CD).

Les PEP ne sont pas responsables des pertes ou vols survenus durant l'accueil sauf si les objets concernés ont été confiés à la direction.



3-12 ANS
DES ACCUEILS DE LOISIRS
PAS COMME LES AUTRES

LA CROISÉE DES MONDES



Conception et réalisation : Les PEP Alsace - Juin 2018

► 03 69 99 10 10
► loisirs@pepalsace.fr

Les PEP Alsace
8 rue Blaise Pascal - 68000 COLMAR • tél : 03 69 99 10 10 - fax : 03 89 24 90 30
loisirs@pepalsace.fr

www.loisirspep.fr



MERCREDIS

SEPTEMBRE 2018 À JUILLET 2019



"LA CROISÉE DES MONDES"

**école maternelle PFISTER
2, rue Geiler à COLMAR**



FICHE D'INSCRIPTION LOISIRS - SEPTEMBRE 2018 À JUILLET 2019

(Bulletin à retourner pour le 22/08/2018, accompagné de votre paiement à PEP Alsace - 8, rue Blaise Pascal - 68000 COLMAR)
Horaires d'ouverture : de 9h-12h et de 14h-18h

3 À 6 ANS

Du 5 septembre 2018 au 19 décembre 2018

MÉLI-MÉLO DE COULEURS

A chaque mercredi ses couleurs. Tu pourras choisir une activité colorée selon tes envies comme : la musique, le cinéma, la cuisine, la couture, le théâtre, les jeux sportifs ... Proposée par l'équipe d'animation qui se déclinera aux couleurs du jour.

Ainsi, roi du bricolage, gourmand en herbe, rêveur et rêveuse ; laisse exprimer tes souhaits, ton imagination et ta créativité.

Du 9 janvier 2019 au 3 avril 2019

AUTOUR DES LETTRES ET DES MOTS

L'atelier des mots ou comment « apprendre » à écrire en t'amusant ! Oui c'est possible ;)

Calligraphie, mots croisés, alphabet en couleurs, le loto des saisons, des comptines... Tout cela n'aura plus de secret pour toi !

Du 24 avril 2019 au 3 juillet 2019

QU'EST-CE QUE JE PEUX FAIRE DE MES 10 DOIGTS ?

Et si on essayait de répondre à cette question ensemble ? Selon tes envies du jour, tu pourras créer et inventer avec tes camarades : des jeux sportifs, des jeux de société, des loisirs créatifs, de l'expression corporelle, et beaucoup d'autres activités !

Tarifs 2018 mercredis à la journée (*)						
Pour les colmariens : aide de la Ville de Colmar de 6 € par jour et par enfant déjà déduite						
	1 enfant à charge		2 enfants à charge		3 enfants et + à charge	
	Non colmariens	colmariens	Non colmariens	colmariens	Non colmariens	colmariens
-50 000 €	31,5	25,50 €	31 €	25 €	30,50 €	24,50 €
50 000 €	33 €	27 €	32,50 €	26,50 €	32 €	26 €

Tarifs 2018 mercredis matin ou après-midi avec repas 7h30 à 13h30 ou 12h00 à 18h30 (*)						
Pour les colmariens : aide de la Ville de Colmar de 3 € par demi-journée et par enfant déjà déduite						
	1 enfant à charge		2 enfants à charge		3 enfants et + à charge	
	Non colmariens	colmariens	Non colmariens	colmariens	Non colmariens	colmariens
-50 000 €	23,50	20,50 €	23 €	20 €	22,5	19,50 €
50 000 €	25 €	22 €	24,50 €	21,50 €	24 €	21 €

Tarifs 2018 mercredis matin ou après-midi sans repas 7h30 à 12h ou 13h30 à 18h30 (*)						
Pour les colmariens : aide de la Ville de Colmar de 3 € par demi-journée et par enfant déjà déduite						
	1 enfant à charge		2 enfants à charge		3 enfants et + à charge	
	Non colmariens	colmariens	Non colmariens	colmariens	Non colmariens	colmariens
-50 000 €	20,5	17,50 €	20 €	17 €	19,5	16,50 €
50 000 €	22 €	19 €	21,50 €	18,50 €	22 €	18 €

7 À 12 ANS

Du 5 septembre 2018 au 19 décembre 2018

LA BOÎTE À IDÉES

Chaque mercredi une nouvelle thématique sera tout droit sortie de la boîte à idées spéciale mercredis ! A toi de venir alimenter cette boîte et vivre des activités diverses et variées aussi bien sportives que culturelles, manuelles ou encore d'expression...

Du 9 janvier 2019 au 03 avril 2019

QU'EST-CE QU'ON EXPÉRIMENTE AUJOURD'HUI ?

Tu es plutôt savant fou, constructeur démesuré, artiste déjanté... Vient découvrir et révéler tes talents autour d'activités scientifiques, de logique, de construction, de graff, peinture, danse... Alors viens d'éclater avec nous !

Du 24 avril au 3 juillet 2019

ET SI ON CRÉAIT DES CLUBS ?

Parce que chaque journée est unique, créons ensemble des clubs ! Club des petits chefs cuisiniers, club de jardinage, club tricot, club gymnastique, club danse, club de baseball...

Ainsi, à travers ces « différents clubs » tu pourras explorer chaque mercredi un arc en ciel d'activités !

"La Croisée des Mondes" accueille les enfants de 3 à 12 ans chaque mercredi de 7h30 à 18h30 (sortie à partir de 17h30), en partenariat avec la Ville de Colmar. L'encadrement de l'ALSH est assuré par une équipe de direction et des animateurs(trices) diplômés(es).

Un projet d'activités différent, construit autour d'un thème général, est proposé pour chaque cycle, avec une grande sortie en bus (et/ou plusieurs petites sorties) en lien avec le thème et toutes les activités traditionnelles (jeux, bricolages, expression, éveil, sport et plein air, etc).

Je souhaite inscrire mon enfant pour les périodes (cochez svp) :

- Septembre/décembre** soit 14 mercredis = 8 % de réduction sur tarif journalier base
- Janvier/avril** soit 11 mercredis = 8 % de réduction sur tarif journalier base
- Mai/juillet** soit 9 mercredis = 8 % de réduction sur tarif journalier base
- Je souhaite inscrire mon enfant à l'**année** soit 34 mercredis = 15 % de réduction sur tarif base
- Je souhaite inscrire mon enfant à la **journée uniquement** (précisez les dates souhaitées SVP) :

_____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____

NOM de l'enfant Prénom

Age Sexe Né(e) le

Établissement scolaire fréquenté.....

Régime alimentaire : sans porc / sans viande / autre

NOM du responsable légal Prénom

Adresse

Code postal..... Localité

Tél. privé Tél. professionnel.....

Nombre d'enfants à charge : Revenus annuels : + 50 000 € / - 50 000 €

Situation parentale : marié / divorcé / concubin / autre

1] **CAF** : je suis allocataire CAF et autorise les PEP Alsace à consulter CAFPRO avec mon n° d'allocataire CAF :(obligatoire)

je ne suis pas allocataire CAF et joins l'original de mon avis d'imposition 2017

2] **Autre caisse** : vous et/ou votre conjoint dépendez de MSA avec mon n° d'allocataire MSA :
Nombre d'enfants à charge :

Joindre vos Chèques-Vacances ou Bon CAF (déduits de votre facture)

Adhésion 2018-2019 (2 €) obligatoire

Je soussigné(e) accepte les modalités d'accueil et vous joins mon règlement (*) de € par chèque bancaire à l'ordre des PEP Alsace.

(*) **Règlement en 3 x sans frais possible** : envoyer 3 chèques correspondant au solde au moment de l'inscription en précisant vos souhaits de dates de prélèvement (au plus tard à la date de fin de l'Accueil de Loisirs)

ou : PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE (option)

Je soussigné titulaire de la carte

N° _____ (expiration le __ / __ , n° cryptogramme à 3 chiffres : ___), autorise les PEP Alsace à débiter la somme de : _____ €
--

A le

Signature :